

Comment s'inscrire au Réseau Santé Wallon ?

C'est très simple. Vous pouvez :

1. Demander de vous inscrire :

- ➔ à votre médecin généraliste
- ➔ aux services administratifs de votre hôpital
- ➔ à votre mutuelle.

2. Vous inscrire vous-même en ligne :

sur www.rsw.be, avec ltsme® ou un lecteur de carte d'identité électronique, votre carte et votre code PIN.

Bon à savoir

L'inscription au Réseau Santé Wallon est **gratuite**. S'inscrire, c'est donner son consentement éclairé au partage électronique de données de santé **sur tout le territoire belge**.

En savoir + : www.masante.belgique.be



Rejoignez le Réseau Santé Wallon

Tous les hôpitaux wallons font partie du Réseau Santé Wallon. A l'extérieur des hôpitaux, c'est toute la « première ligne de soins » qui y collabore (non seulement les médecins mais aussi, et de plus en plus, les autres professionnels de santé : infirmier/ères, dentistes, pharmacien/nes, kinésithérapeutes...).

Quasi **24.000 soignants** adhèrent au Réseau, qui répertorie près de **145 millions de documents**. Il offre ses services à 2,56 millions de patients, ce qui équivaut déjà à **plus de 70% de la population wallonne!***

* Chiffres de mars 2022

Ed. resp. : Dr P. Olivier, président de la Fratim, boulevard Palienne et Beaujonc, 9, à 4000 Liège

Réseau Santé Wallon

Adhérez et devenez (davantage) **acteur** de votre santé !

Le Réseau Santé Wallon facilite le **partage électronique de vos données de santé** avec les professionnels qui vous soignent.

- ➔ L'inscription est gratuite.
- ➔ La sécurité et la confidentialité des échanges sont optimales.

En consultant votre dossier en ligne, en l'enrichissant..., vous devenez **acteur** de votre santé et **partenaire** de vos soignants.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Réseau Santé Wallon



www.rsw.be





Le Réseau Santé Wallon, à quoi ça sert?

Le Réseau Santé Wallon permet le **partage électronique de vos données de santé** entre les acteurs de soins qui vous prennent en charge.

Tous les hôpitaux wallons, les laboratoires privés, les médecins généralistes et les différents métiers de soins alimentent le Réseau Santé Wallon en données.

Ils y placent par exemple des résultats d'examen d'imagerie et de laboratoire, des rapports de consultation et d'hospitalisation, le résumé de votre dossier médical (le « sumehr »), des données paramédicales...

Quel est l'intérêt, pour vous, de cette publication ?

- ☺ Si vous êtes suivi/e par plusieurs médecins et soignants,
- ☺ ou si vous vous adressez à un poste médical de garde ou aux urgences d'un hôpital,

le Réseau Santé Wallon permet aux professionnels qui interviennent **d'accéder à ce qu'il faut savoir** à votre sujet (dernières analyses, antécédents, traitements en cours, allergies...) **et d'éviter des erreurs.**

Ce partage améliore la qualité de votre prise en charge.



Le Réseau Santé Wallon, est-ce fiable?

Le Réseau Santé Wallon a été créé en 2006, dans l'intérêt des patients, par des médecins pionniers de l'interconnexion des dossiers médicaux.

En 2016, il a été **reconnu par la Région wallonne**. Par décret, il est devenu la **plate-forme régionale officielle** d'échange électronique des données de santé.

Le Réseau Santé Wallon prend énormément de **précautions** en matière de **sécurité**.

Plate-forme hautement sécurisée - respect du Règlement général européen de protection des données (RGPD) - nécessité d'un « lien thérapeutique » pour qu'un professionnel consulte vos données - accès non autorisé aux médecins des assurances, mutuelles, employeurs... - traçage intégral des accès - désinscription possible à tout moment - médiateur indépendant (mediateur@rsw.be) - comité de surveillance indépendant

De plus, vous pouvez **exclure les professionnels de votre choix** et **filtrer vous-même finement l'accès** à vos documents (par exemple interdire à tel professionnel bien précis de consulter tel contenu).

A tout moment, vous gardez la main sur les autorisations d'accès à vos données.



Sur le Réseau Santé Wallon, je trouve quoi?

Pour profiter des services du Réseau Santé Wallon, il faut **d'abord s'inscrire** (voir verso).

Vous pouvez ensuite vous connecter à votre **espace personnel privé et sécurisé** sur le portail www.rsw.be.

Vous y trouvez **la liste des documents médicaux vous concernant**, qu'ils émanent d'hôpitaux, de votre médecin traitant ou d'autres professionnels de santé.

Vous pouvez également **accéder au contenu de certains d'entre eux**.

Une précision : ce n'est pas le Réseau Santé Wallon, mais bien les institutions qui émettent les documents et décident de les rendre lisibles. Près de la moitié des établissements ont déjà opté pour cette ouverture.



Simplifiez-vous la connexion, en utilisant **l'application d'identification Itsme®**, www.itsme.be, pour entrer dans votre espace privé.

